



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250101-5138-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2025
Date de mise en ligne : 6 février 2025

MH/NP

DECISION MUNICIPALE DM_2025_013

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat GUSO avec la personne suivante pour l'installation technique du chapiteau de la Cie SISMIQUE sur l'Esplanade des Terres Neuves à Bègles pour une résidence du 24/02/ au 7/03/25 (montage les 24 et 25 février, démontage les 6 et 7 mars 2025) :

- Denis COMMUNAL

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6228 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 31/01/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**